

Montpellier Quand les antennes déclenchent maux de tête... et colère des habitants

FRÉDÉRIC MAYET 07/11/2012

Des locataires d'une HLM du quartier Lemasson ont inscrit leur colère sur des banderoles face aux symptômes qu'ils attribuent aux neuf antennes, installées par Orange et SFR, sur le toit de leur immeuble.

Maux de tête, insomnies, troubles de concentration... Et, depuis vendredi dernier, l'affichage d'un mécontentement en lettres noires.

Le collectif des locataires de la résidence ACM (office public HLM de l'Agglomération de Montpellier) située rue Montjuich, quartier Lemasson, a frappé fort.

"Nous avons déployé ces banderoles et, vingt minutes après, un représentant d'ACM est passé nous dire qu'il transmettait..." Jacques Gros, membre du collectif et locataire de longue date de cet immeuble dont la rénovation s'achève à peine, n'a pas de mots assez durs pour qualifier l'origine des maux qui accablent, selon lui, les locataires.



Les banderoles ont été accrochées vendredi dernier après un dialogue avec le bailleur social jugé trop peu constructif. (F. M.)

Neuf antennes au-dessus de leurs têtes

"Il y a neuf antennes, installées par Orange et SFR, sur le toit, précise Jacques Gros. Nous attendons qu'ACM s'intéresse à nous." Un intérêt que, du côté d'ACM, on affirme avoir toujours eu.

"Nous avons organisé une réunion de concertation fin septembre", rappelle Cyrille Buffat, directeur du patrimoine chez le bailleur social.

Les débats ont tourné aux dialogues de sourds, chaque camp plaidant sa bonne foi. **"Nous ne nions pas les souffrances de certains mais nous ne pouvons pas être sûrs que les antennes en soient la cause."**

Une première étude de mesure d'ondes, menée fin août à l'initiative de SFR, mais financée par un fonds national abondé par l'ensemble des opérateurs, a conclu à un niveau global d'exposition de 1,07 V/m. Soit un chiffre largement en dessous du seuil légal toléré de 28 V/m.

"Nous avons également remis les antennes à leurs places initiales après les avoir déplacées pour des travaux de réfection sur les toits." Cyrille Buffat ajoute qu'ACM a aussi, principe de précaution oblige, fait réaliser des études sur le taux de monoxyde et la qualité de l'eau de l'immeuble. *"Nous attendons encore les résultats de la seconde. Nous ne sommes pas dans l'idée de passer en force. Eux ont une réponse toute faite et nous, on cherche encore..."*

Le mystère des ondes

Sur la bonne centaine d'antennes relais installée sur les toits d'immeubles montpelliérains, à peine une dizaine de mesures d'ondes ont été faites. Et toutes concluent à des résultats - très - largement inférieurs au seuil maximum d'exposition de 28 V/m fixé par le décret du 3 mai 2002.

Ces résultats (visibles sur le site www.cartoradio.fr) laissent donc croire que les antennes de téléphonie ne seraient pas coupables de tous les maux. Ce que confirment nombre d'experts qui pointent plutôt des appareils jugés pourtant aussi inoffensifs que le très usité micro-ondes (4,5 V/m), les portiques antivols (jusqu'à 1,2 V/m) et les téléphones sans fil des appartements (2 V/m).

Reste qu'une série de précautions de simple bon sens peut limiter des expositions souvent quotidiennes : faire des appels courts, ne pas poser son portable sur la table de nuit ou bien encore ne pas téléphoner dans le train ni le tramway !